

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 27646**

Intitulé

Art-thérapeute

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Institut de recherche et de formation en art-thérapie (IRFAT)

Président

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

330v Spécialités plurivalentes des services aux personnes (production à caractère artistique)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités de l'art-thérapeute se répartissent en 4 grands champs:

- Créer et conduire des ateliers d'art-thérapie en lien avec une équipe pluridisciplinaire et des personnes
- Évaluer les progressions des personnes lors des ateliers d'art-thérapie et en fonction d'un protocole global
- Développer et appliquer sa pratique professionnelle à travers des institutions et/ou un réseau
- Assurer une veille permanente de sa pratique d'art-thérapeute
 - Deux axes de capacités attestées:
 - Installation de l'atelier d'art-thérapie:
- Intégrer ses interventions au sein d'un projet thérapeutique institutionnel ou autre dans divers secteurs
- Déterminer la logistique et les budgets nécessaires à un atelier d'art-thérapie
 - Conduite des séances d'art-thérapie:
- Communiquer et mettre en synergie les observations pour en dégager un protocole art-thérapeutique personnalisé et en assurer le suivi
- Assurer des séances de groupes ou individuelles
- Évaluer les difficultés et les compétences des personnes
- Conduire ses interventions en veillant à l'équilibre entre accueil et maintien du cadre
- Conduire ses interventions en veillant à l'articulation entre les objectifs thérapeutiques et les propositions artistiques
- Mettre en œuvre des techniques précises de facilitation pour permettre le dépassement des blocages de l'expression créatrice
- Accompagner le processus artistique dans le sens du bien-être de la personne
- Évaluer et inscrire le résultat de la séance par rapport à un protocole initial

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Social et médico-social

santé

Éducation-nationale

Justice

Insertion

Associatif

Art-thérapeute

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1104 : Psychologie

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Quatre sources d'évaluation:

- La description et l'analyse d'étude de situations expérientielles afin d'évaluer les compétences acquises
- Étude de cas évaluant les situations de prise en charge de la personne adaptée à sa pratique d'art-thérapie
- Rapport de stage d'observation et analyse de pratiques évaluant les sens du protocole global
- Mémoire de fin d'étude permettant de démontrer une activité identifiée à l'art-thérapie et entretien devant le jury

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 27646 - Bilan, évaluation et restitution des ateliers d'art-thérapie</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer et échanger avec l'équipe pluridisciplinaire des informations jugées comme importantes pour le bien-être, la santé et la protection de la personne • Appliquer dans la mise en œuvre de son atelier les données émises par les partenaires et savoir repérer et nommer des situations d'atelier dans un protocole global • Utiliser et comprendre le langage professionnel adapté pour rédiger ses bilans d'intervention et rendre compte aux équipes pluridisciplinaires • Savoir appliquer ses compétences à gérer la personne ou le groupe face ses attitudes émotionnelles, cognitives, corporelles et émotionnelles <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Mise en situation expérientielle et réelle d'un atelier ◦ Rapport de stage expérientiel <p>Attestation :</p> <p>Un certificat sera remis à chaque candidat à l'issue de la validation de ce bloc de compétences</p>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 27646 - Veille sectorielle et acquisitions des connaissances complémentaires liées à la profession</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exploiter des similitudes entre les expériences vécues, situations cliniques et les connaissances complémentaires à développer • S'assurer d'un contrôle de sa pratique par des supervisions • Identifier et renforcer les éléments acquis de la profession à partir d'une bibliographie adaptée à son art et au contexte des publics reçus • Démontrer une pratique régulière de son art afin de l'appliquer et de l'adapter dans son environnement professionnel de l'art-thérapie • Participer à des formations complémentaires et des échanges professionnels (congrès, conférences, organisations professionnelles...) <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>.Mise en place d'un business plan sur la création de son activité</p> <p>Attestation :</p> <p>Un certificat sera remis à chaque candidat à l'issue de la validation de ce bloc de compétences</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 27646 - Préparation et déroulement des ateliers d'art thérapie	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Exploiter un vocabulaire approprié au secteur concerné •connaître et se repérer dans les fonctions de l'équipe pluridisciplinaire et institutionnelle pour y intégrer son atelier d'art-thérapie •Tenir compte des spécificités des publics accueillis dans la conduite de son atelier •Evaluer les capacités des personnes pour la conduite de son atelier •Exprimer la théorie appropriée à son processus artistique et certaines théories de la psychologie dans la conduite des ateliers •Elaborer un budget de fonctionnement •Déterminer la logistique nécessaire à la conduite de l'atelier •Etre garant de la qualité et du code déontologique de l'art-thérapie tout au long du déroulement de l'atelier <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦Mise en situation expérientielle et réelle d'un atelier ◦Compte rendu de situation ◦Dans le cadre de cette évaluation l'oral et l'écrit sont exploités. <p>Attestation : Un certificat sera remis à chaque candidat à l'issue de la validation de ce bloc de compétences</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	5 personnes •2 intervenants responsable d'établissements •1 intervenant externe art-thérapeute •La directrice pédagogique •Le président de l'école
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	5 personnes •2 intervenants responsable d'établissements •1 intervenant externe art-thérapeute •La directrice pédagogique •Le président de l'école
Par expérience dispositif VAE prévu en 2015	X	5 personnes •2 intervenants responsable d'établissements •1 intervenant externe art-thérapeute •La directrice pédagogique •Le président de l'école

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 15 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Art-thérapeute" avec effet au 12 mai 2012, jusqu'au 18 décembre 2019.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

13 à 17 certifiés par année

Autres sources d'information :**Lieu(x) de certification :**

Institut de recherche et de formation en art-thérapie (IRFAT) : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Vaucluse (84) [AVIGNON]

IRFAT

1, rue de la Balance

84000 Avignon

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IRFAT - 1, rue de la Balance - 84000 Avignon

Historique de la certification :

L'IRFAT forme des Art-thérapeute depuis 1998